



**RELEVÉ DE DÉCISION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 MAI 2023 À 20 H**

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de suppléants : /
Nombre de votants : 24

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BOLLIET Claudine, BOIRON Laurence, CHALBOS Stéphanie, DANTIN Jean-Jacques, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, GUILBERT Laure, HEBRARD Jean-François, MASSON Jean-Jacques, MILLION-BRODAZ Patrick, MOIROUD François, PADERNOZ René, PADEY Didier, PIQUET Jérôme, SULPICE Pierre, VERRON Frédéric et VIGNE Cédric

Absents ou excusés : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, GANDY Sandrine et PERRIAND Eric

Pouvoirs :

Mme GANDY Sandrine à M. MOIROUD François

Mme COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne à Mme GUILBERT Laure

Mme BAILET Marie-Christine à Mme GOJON Martine

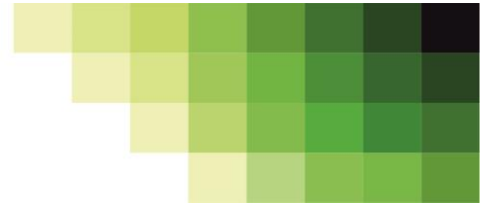
M. PERRIAND Eric à M. DANTIN Jean-Jacques

Suppléant : /

Madame Martine GOJON est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ❖ Bail saisonnier Camping Flon et mise à disposition terrain par la commune de Yenne
- ❖ Convention d'objectifs Office de Tourisme
- ❖ Convention FFR Savoie – Sentiers de randonnée
- ❖ Listing Express – Avenant EPFL suite travaux
- ❖ Lancement d'une OPAH à l'échelle de l'APS
- ❖ Livraison repas multi-accueil – Avenant à la convention Trans'Gourmet
- ❖ Règlement de fonctionnement des accueils de loisirs Périscolaire et Extrascolaire
- ❖ Modification de la délibération sur le RIFSEEP
- ❖ Modification de la délibération sur le télétravail
- ❖ Avenant au marché de travaux de la gendarmerie pour la prolongation du délai de réalisation (lot 1 à 20)
- ❖ Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la gendarmerie (STUDIO ARCH)
- ❖ Tarifs eau 2024
- ❖ Groupement de commande pour le marché de maîtrise d'œuvre Rue des Prêtres et Rue Antoine Laurent
- ❖ Avenant au marché de déchetterie suite à la modification des horaires d'ouverture (Lot 1 TRIALP)
- ❖ Questions diverses



Le procès-verbal du conseil communautaire du 12 avril 2023 est approuvé à l'unanimité, après prise en compte des modifications demandées ci-dessous par M. René PADERNOZ (soulignées en italique) :

Page 3 : « (...) la communauté de communes soit passée à côté de l'appel à projets *national* « Petites villes de demain », ce qui aurait permis de mobiliser d'importantes subventions (*3 millions en moyenne sur le mandat*) ».

Page 8 : « M. René PADERNOZ *se satisfait que les EPCI de l'APS* n'aient pas fusionné. Il observe d'ailleurs que la destination « Pays du lac d'Aiguebelette » ne comprend plus la marque *touristique* « la Dent du Chat » comme initialement prévu ».

M. le Président demande au Conseil de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant une subvention pour l'UNSS du collège de Yenne.

Le conseil communautaire valide.

❖ Bail saisonnier Camping Flon et mise à disposition terrain par la commune de Yenne

M. le Président rappelle que la communauté de communes souhaite faire évoluer le mode de gestion du camping du Flon vers une exploitation de type bail commercial. Les conditions financières relatives à ce bail n'étant pas encore réunies, il est donc proposé de signer pour cette saison un bail saisonnier. Ce délai sera l'occasion de poursuivre le travail avec le gestionnaire et de déterminer les engagements de chacun.

Il convient par ailleurs de régulariser les modalités de mise à disposition du foncier, et de constater par un procès-verbal établi contradictoirement entre la communauté de communes et la commune de Yenne la mise à disposition du foncier du camping du Flon.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la mise à disposition du foncier du camping par la commune de Yenne à la communauté de communes et la signature d'un bail saisonnier avec la société Cycle et Glisse Company

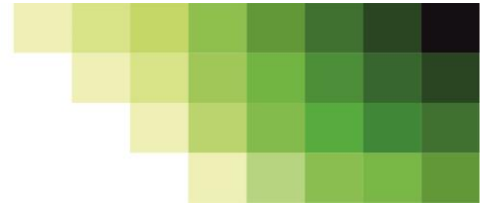
❖ Convention d'objectifs Office de Tourisme

M. le Président informe le Conseil qu'à la demande du Trésor Public, il convient de signer une convention d'objectifs entre la CCY et l'OT ayant pour objet de fixer entre les 2 parties le cadre, les principes et les modalités de la mise en œuvre d'un programme d'actions lié à la politique touristique de la communauté de communes de Yenne.

Cette convention est nécessaire pour pouvoir verser la subvention communautaire.

Mme Stéphanie CHALBOS s'étonne de ne pas trouver le montant de la subvention communautaire dans la convention, notamment au regard des missions qui sont demandées à l'office de tourisme par l'intercommunalité.

M. Didier PADEY abonde aux propos de Mme CHALBOS, et précise que ratifier dans la convention les 122 000 € de subvention serait de nature à rassurer l'office de tourisme, sachant surtout que la convention sera renouvelée dans 4 ans.



M. le Président estime que le montant de la subvention n'est pas figé et qu'il dépend du bilan annuel de l'office de tourisme et des besoins qu'il peut rencontrer. Les élus sont suffisamment responsables pour déterminer le juste montant de la subvention à inscrire chaque année, sans avoir à le préciser dans une convention.

M. Pierre SULPICE estime qu'il y a plus d'inconvénients à inscrire un montant que de ne pas le faire. Il rappelle que cette convention est d'abord une demande du Trésor public.

M. René PADERNOZ revient sur l'article 5 de la convention qui stipule que « *l'office de Tourisme sera tenu de transmettre à la communauté de communes un budget prévisionnel et un bilan de ses activités de l'année écoulée, préalablement à la réunion d'orientation budgétaire de l'intercommunalité* ». Aussi, il souhaite que cette réunion d'orientation budgétaire soit ouverte à l'ensemble du Conseil, comme ce fut le cas il y a 2 ans.

M. François MOIROUD propose de faire quelques modifications :

- En précisant « Pays du Lac d'Aiguebelette *Savoie Mont Blanc* » à la destination (Article 1)
- En précisant que les saisonniers sont avant tout des étudiants en alternance (Article 3)
- En supprimant les horaires d'ouverture (Article 3)

Le Conseil communautaire APPROUVE, à 22 voix pour et 2 abstentions, la convention d'objectifs après prise en compte des modifications demandées par M. François MOIROUD

❖ Convention FFR Savoie – Sentiers de randonnée

M. le Président rappelle que la communauté de communes missionne chaque année Acty Chantier et Signal'Ethique Montagne pour l'entretien des sentiers de randonnée (débroussaillage, élagage, ...). Pour autant, ces structures n'interviennent pas sur la signalétique.

M. le Président souligne qu'un suivi et une optimisation du balisage semblent pourtant nécessaires sur de nombreux linéaires du réseau PDIPR, car avec le temps, il arrive que le balisage et la signalétique soient défectueux.

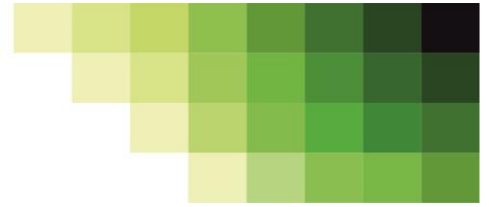
C'est pourquoi il est proposé d'initier un partenariat avec le comité de Savoie de la FFRP pour du petit entretien, le nettoyage des lames directionnelles ainsi qu'un balisage « peinture » qui sera moins onéreux à gérer que les poteaux bois qui posent des problèmes (épareuses, chantiers forestiers, ...).

L'intervention se ferait grâce à 4 ou 5 bénévoles pour un coût de 600 €/an, correspondant à leurs défraiements.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la signature d'une convention avec la FFR Savoie pour l'entretien de la signalétique des sentiers

❖ Listing Express – Avenant EPFL suite travaux

Suite à différents travaux portés financièrement par l'EPFL, il convient de signer un avenant à la convention de portage avec l'établissement public.



Le coût du portage s'élève désormais à 1 287 071,62 €, en tenant compte des frais de notaire, de la location d'une nacelle pour un diagnostic ainsi que des travaux de remise aux normes électriques d'une partie du bâtiment.

Les annuités sur capital stocké s'élèvent désormais à 51 482,86 € (au lieu de 50 000 €).

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant à la convention de portage avec l'EPFL concernant Listing Express

❖ Lancement d'une OPAH à l'échelle de l'APS

M. le Président informe le Conseil de la volonté du Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard de poursuivre et amplifier la dynamique territoriale en faveur de l'attractivité de son parc de logements, notamment en soutenant les ménages les plus fragiles du territoire.

Aussi, il est souhaité de mettre en œuvre, à l'échelle des 34 communes de l'Avant Pays Savoyard, un dispositif d'intervention volontariste en direction du parc privé reposant sur une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Cette nouvelle OPAH de l'Avant Pays Savoyard se ferait sur la période 2023-2025, et ferait suite à la précédente OPAH conduite entre 2016 et 2021.

La participation de la CCY s'élèverait à 14 800 €

M. Didier PADEY demande si une action d'ingénierie pourrait être lancée en parallèle de l'OPAH envers les propriétaires non éligibles aux aides.

M. le Président trouvait cette idée intéressante, malheureusement elle n'a pas été approuvée par la majorité des élus de l'Avant Pays Savoyard.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le lancement d'une OPAH à l'échelle de l'APS et **DONNE MANDAT** au SMAPS pour porter cette OPAH

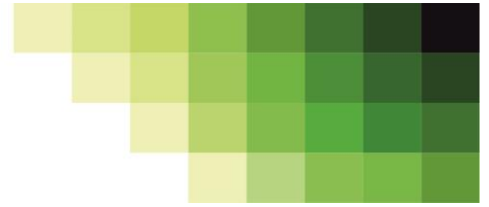
❖ Livraison repas multi-accueil – Avenant à la convention Trans'Gourmet

Mme Virginie GIROD propose au Conseil de signer un avenant à la convention initiale de fourniture des matières premières pour la confection des repas du multi-accueil par la société Trans'gourmet.

En effet, l'article 15 mentionnant le renouvellement d'une nouvelle convention tous les 5 ans est modifié au profit d'un renouvellement par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an.

Une réévaluation des tarifs, applicables au 1^{er} juin 2023, est également prévue et jointe en annexe de la convention.

Il est précisé par ailleurs qu'une réflexion est engagée pour passer à terme à un fournisseur local, qui proposerait notamment des repas plus qualitatifs.



Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant à la convention Trans'Gourmet pour la livraison des repas au multi-accueil

❖ Règlement de fonctionnement des accueils de loisirs Périscolaire et Extrascolaire

Mme Virginie GIROD informe le Conseil que la commission Enfance/Jeunesse s'est réunie et a fait des propositions d'actualisation de la tarification aux familles pour la rentrée scolaire de septembre 2023, pour les deux services d'accueil des enfants sur les temps périscolaires, mercredi et vacances scolaires.

Il est présenté un document sur les évolutions budgétaires au Périscolaire et à l'ALSH, avec une proposition de nouvelle tarification selon les quotients familiaux (Cf document joint).

M. Pierre SULPICE trouve que l'augmentation du forfait mensuel est faible et qu'elle n'est pas de nature à combler l'augmentation des charges pour la communauté de communes. Pour cela, il faudrait augmenter par 2,5 le prix du forfait mensuel.

M. Didier PADEY se demande sur quels critères ont été déterminés ces montants. Cette tarification lui paraît en effet particulièrement basse. Il rappelle que c'est un service utilisé par quelques familles et qu'il est plus légitime de leur faire assumer ses coûts plutôt qu'à l'ensemble des administrés.

M. Jean-Jacques DANTIN estime que le passage au forfait a encouragé les parents à déposer leurs enfants plus facilement au périscolaire, ce qui a nécessité de mettre en face des moyens humains plus conséquents. Auparavant, les parents se débrouillaient davantage dans la garde de leurs enfants.

Mme GIROD entend bien les observations des uns et des autres mais elle rappelle que cette proposition est issue des travaux de la commission. Celle-ci ne souhaitait pas augmenter davantage le forfait, quitte à revoir la tarification chaque année.

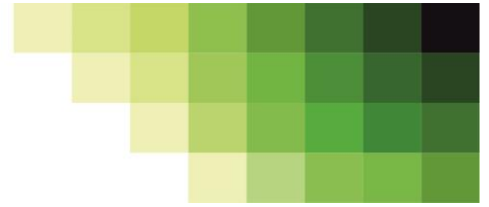
Suite à la demande du Conseil, il est convenu de reprendre la réflexion en commission en étudiant une augmentation plus conséquente du forfait et/ou en travaillant sur une tarification à la plage d'accueil : matin/pause méridienne/soir.

Concernant la tarification du service ALSH extrascolaire, les élus approuvent l'augmentation proposée par la commission.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la nouvelle tarification selon les quotients familiaux concernant le service ALSH extrascolaire

❖ Modification de la délibération sur le RIFSEEP

Il est précisé que conformément à l'augmentation du RIFSEEP actée par le conseil communautaire lors du vote du budget, il est nécessaire de modifier la délibération de 2021 instaurant le RIFSEEP, afin de tenir compte des nouveaux montants.



Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, la modification de la délibération de 2021 sur le RIFSEEP

❖ Modification de la délibération sur le télétravail

Il est rappelé qu'une délibération autorisant le télétravail a été adoptée en juillet 2022. Suite à un premier bilan de cette mesure, il a été décidé en Comité Social Territorial d'assouplir les règles de mise en œuvre.

Pour rappel, les agents dont les postes sont éligibles peuvent faire le choix de télétravailler un jour par semaine. Désormais, ce jour peut être « flottant », sous réserve des nécessités de service et de l'accord du responsable hiérarchique.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, la modification de la délibération de 2022 sur le télétravail

❖ Avenant au marché de travaux de la gendarmerie pour la prolongation du délai de réalisation (lot 1 à 20)

Il est rappelé que la durée d'exécution du marché de travaux de la gendarmerie était de 15 mois à compter la notification, soit une échéance à fin mai 2023. Compte tenu du retard sur le chantier, il convient de prolonger le délai pour une période de 10 mois supplémentaires.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, l'avenant au marché de travaux de la gendarmerie pour la prolongation du délai de réalisation

❖ Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la gendarmerie (STUDIO ARCH)

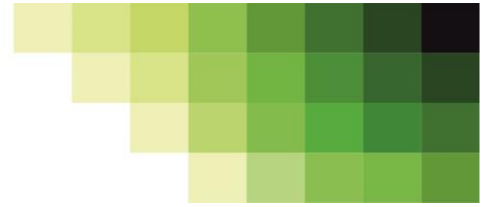
Il est rappelé que le marché de maîtrise d'œuvre de la gendarmerie a été basé sur un programme estimatif de 1 650 000 € HT en novembre 2019. Un groupement constitué de STUDIO ARCH / COBALP / STEBAT / ADF avait été retenu pour un forfait de rémunération basé sur le montant estimatif avant la consultation des entreprises de travaux.

Suite aux dernières évolutions du montant des travaux, il convient de réactualiser la rémunération des maîtres d'œuvre, telle que cela a été convenue dans le marché de maîtrise d'œuvre. La rémunération actualisée s'élève désormais à 197 672,84 €, au lieu des 149 404 € prévus initialement.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la gendarmerie (STUDIO ARCH)

❖ Tarifs eau 2024

Il est présenté un tableau sur les montants du tarif de l'eau pratiqués depuis 2010 (Cf document joint). Il est rappelé que le prix de l'abonnement est resté identique pendant 19 ans et qu'il a augmenté légèrement l'année dernière en passant à 60 € HT/an.



Concernant le prix du m³, il est passé à 1,60 € HT en 2023, après 5 années de stabilité.

Afin de pouvoir continuer à entretenir et maintenir un réseau de bonne qualité, il serait idéal de dégager chaque année environ 400 000 € pour les travaux, au lieu des 250 000 € dégagés actuellement.

Il est donc proposé d'augmenter le tarif de l'eau, soit :

- En faisant varier seulement le prix du m³
- En faisant varier seulement le prix de l'abonnement
- En faisant varier le prix du m³ et le prix de l'abonnement (solution mixte)

La commission eau s'est positionnée en faveur de la solution mixte.

M. René PADERNOZ demande quel est l'intérêt de maintenir un abonnement.

Il est répondu qu'il permet de dégager un fixe et qu'il favorise la contribution des résidences secondaires. Il est précisé que le prix de l'abonnement reste très bas par rapport à d'autres collectivités.

M. PADERNOZ rappelle que jusqu'en 2020, ceux qui consommaient plus de 500 m³ d'eau payaient moins. Il se félicite désormais que le tarif du m³ reste identique quel que soit le niveau de la consommation.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, l'augmentation du tarif de l'eau selon la solution mixte, en passant le prix du m³ à 1,70 € HT et le prix de l'abonnement à 6 € HT/mois (72 € HT/an).

❖ Groupement de commande pour le marché de maîtrise d'œuvre Rue des Prêtres et Rue Antoine Laurent

Il est souligné que la commune de Yenne souhaite réaliser des travaux de surface de certaines rues dans le cadre du programme « Petites villes de demain ».

Sachant que le réseau AEP est défectueux et qu'il doit être renouvelé, et compte tenu de l'interaction entre les deux chantiers, il est proposé de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre, via une convention de groupement de commande avec la commune de Yenne. Cette dernière serait coordinatrice.

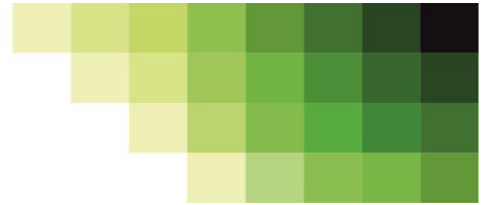
M. René PADERNOZ tient à préciser qu'il s'agit du programme « Petites villes de demain *en Savoie* », nettement moins subventionné que celui de l'Etat.

Il convient également de nommer 2 titulaires et 2 suppléants pour le groupement de commande.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, le groupement de commande pour le marché de maîtrise d'œuvre Rue des Prêtres et Rue Antoine Laurent, **et NOMME** M. le Président et Mme Laurence BOIRON, titulaires, et M. Patrick MILLION-BRODAZ et Mme Virginie GIROD, suppléants.

❖ Avenant au marché de déchetterie suite à la modification des horaires d'ouverture (Lot 1 TRIALP)

Compte tenu de la mise en place d'horaires d'été à partir du 1^{er} juin, il convient de réaliser un avenant pour la prestation de la société TRIALP afin de modifier les horaires et le montant de la prestation.



Le montant réactualisé du marché s'élèverait à 4 254,13 € HT/mois, au lieu de 4 285 € HT/mois

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, l'avenant au marché de déchetterie suite à la modification des horaires d'ouverture, tel que précisé ci-dessus

❖ Subvention pour l'UNSS du collège de Yenne

Mme Virginie GIROD informe le Conseil de la demande de prêt du minibus par l'UNSS Badminton du collège de Yenne, du 5 au 7 juin, suite à leur qualification en championnat de France qui se déroule dans la Creuse.

Le véhicule de la CCY n'étant pas en parfait état, surtout s'il s'agit de faire des kilomètres, il est proposé de verser plutôt une subvention à l'UNSS leur permettant de louer un minibus.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 500 € à l'UNSS du collège de Yenne

❖ Questions diverses

- Fibre optique

M. Pierre SULPICE constate qu'une partie de « cache-cache » se joue avec Constructel. Suite au retard dans le déploiement de la fibre, le Département a mis la pression sur l'entreprise, qui fait désormais dans la précipitation. De fait, les travaux ne sont pas réalisés correctement et les implantations sur les poteaux ENEDIS n'ont pas toujours été validées.

M. le Président rappelle que cette question est à l'ordre du jour de la prochaine conférence des Maires.

- Recherche en eau

Mme Laurence BOIRON informe le Conseil qu'une réunion avait été programmée avec l'ensemble des parties, en présence de M. Cédric LABORET, Président de la Chambre d'Agriculture de la Savoie, qui intervenait en tant que médiateur.

Malheureusement, cette réunion n'a pas permis de faire bouger les lignes, et il convient désormais de solliciter les services préfectoraux.

Cette question est également à l'ordre du jour de la prochaine conférence des Maires.

Séance levée à 22H00
Fait à Yenne, le 16 mai 2023

Le Président,
G. DUMOLLARD